



Audience de jeudi 14 mars 2019
auprès du cabinet de Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des Territoires
et des Relations avec les Collectivités Territoriales

FICHE Plan Prévention Risques Miniers

A l'attention de Monsieur François RUGY
Ministre de la transition écologique et solidaire.

Un Plan de Prévention des Risques Miniers a été prescrit en date du 21 décembre 2012 pour nos six communes.

Le règlement s'avère d'une complexité rare : 16 types de zones réglementaires avec 26 indices possibles pour chacune d'entre elles! La lecture en est ardue, particulièrement dans le cas de parcelles impactées par différents aléas.

L'application aveugle des textes et la rigidité des services de l'Etat face à la demande d'assouplissement du règlement obère des aménagements pourtant cruciaux pour le devenir de notre territoire

Nos collectivités, les entreprises et les particuliers concernés, se retrouvent confrontés à une quintuple peine :

- celle de se voir retirer la constructibilité dans de nombreux terrains, qui obèrera le développement du territoire, notamment économique,
- celle de se voir empêcher dans de nombreux projets urbains, d'aménagement et de mise en valeur de leur territoire,
- celle de voir leurs biens dévalués, leurs projets devenus sans intérêt, condamnés à ne pas être valorisable et par l'apparition inévitable de propriétés délaissées qui se retrouveront en grand nombre sur le marché immobilier sans trouver d'acquéreur,
- celle d'assumer les charges induites aux contraintes du PPR et de son règlement :
 - o fuite des investisseurs et découragement des propriétaires concernés et spoliés,
 - o terrains devenus inconstructibles, notamment en zone urbaine,
 - o absence de ressources communales, notamment pour démolir les immeubles devenus invendables,
 - o baisse inévitable des droits de mutation,
 - o coût des instructions d'urbanisme (ADS), pour un PPRM qui nous est imposé.
- celle d'être obligés de reconsidérer des animations qui participent au rayonnement de notre territoire

.../...Tsvp

Réunissant les demandes émanant tant des collectivités territoriales, des entreprises que des particuliers concernés, le Tous Ensemble demande

- de rendre pérenne la campagne de sondage, engagée ponctuellement à ce jour, afin de vérifier la vulnérabilité de ces biens impactés par le PPRM.
- Il s'agit de vérifier si les risques supposés sont présents et effectifs.
 - ⇒ si les risques ne sont plus avérés : sortir du risque PPRM les biens concernés.
 - ⇒ dans le cas contraire, intervenir par les moyens adaptés et à la charge de l'Etat, afin d'éliminer le risque comme cela a été fait sur certains sites en France.
- Cette campagne complémentaire pourrait s'effectuer en définissant avec les services de l'Etat, un plan pluriannuel.
- Cette intervention de l'Etat rééquilibrerait les principes actuels en allant dans le sens de renverser la charge de la preuve instaurée dans le règlement qui met pareille charge sur le compte du pétitionnaire (particuliers, collectivité ou entreprise).

Pour exemple nous citons le cas de l'EPIC AFPA qui justifie la fermeture de son centre de formation à Decazeville, par le zonage à classé risque PPRM.

Un double impact : car de son côté l'AFPA délaisse la formation continue sur notre territoire pour se concentrer sur la ville voisine de Rodez.

D'autre part que va faire l'Etat de ces murs dont il est propriétaire ? Laisser une friche ? Ou une démolition pour un terrain vague ?

- En conclusion nous appelons à un dialogue constructif avec l'Etat afin de répondre aux attentes des collectivités territoriales, des particuliers, des entreprises et activités concernées, mais aussi de contribuer à l'amélioration de l'attractivité et de l'image de l'ensemble de la communauté du bassin Decazevillois

Comptant sur une réponse favorable aux demandes énoncées pour le développement et la cohésion de l'ensemble de nos communes.

« Tous Ensemble », un collectif qui s'appuie sur la participation des élus de 102 communes du secteur géographique compris entre AVEYRON, LOT et CANTAL, de Conseillers Départementaux de l'AVEYRON et son Président, des Conseillers Régionaux d'Occitanie et la Présidente du Conseil régional, les Parlementaires Aveyronnais, les Organisations Syndicales et de nombreuses associations.

78, Esplanade Jaurès 12300

Contact : M. BOYER Jean Paul 06 07 60 55 03 / jpaulboyer@gmail.com